

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formation professionnelle continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 2025AE017

1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités selon lesquelles Centre de Formations et Métiers Equestres propose et assure des prestations de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

2 – FORMATION CONCERNÉE

La formation concernée est la préparation au diplôme **AE**, dispensé dans les locaux de Nevada Mountain Paddock.

3 – INSCRIPTIONS

L'inscription est prise en compte dès réception du dossier de candidature dûment complété et signé.

Une **convention de formation professionnelle** (ou un contrat de formation) est alors établie. Le retour de ce document, signé, confirme l'inscription définitive.

4 – RESPONSABILITÉ

L'inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur affiché dans les locaux.

Le Centre de Formations et Métiers Equestres décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des stagiaires.

5 – PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les tarifs applicables figurent sur le devis ou la convention de formation. Les modalités de paiement y sont également précisées.

Un reçu est systématiquement remis au client, précisant le montant payé.

6 – PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

Si la formation est financée par un organisme tiers (OPCO, etc.), il appartient au client ou au stagiaire de :

- effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et vérifier son accord,

- mentionner clairement sur la convention ou le bon de commande l'organisme à facturer, avec ses coordonnées exactes.

Le Centre de Formations et Métiers Equestres peut fournir les documents nécessaires à la constitution du dossier.

! À défaut de réception de l'accord de prise en charge avant le premier jour de la formation, la totalité des frais est facturée au client.

En cas de prise en charge partielle, le solde est facturé au stagiaire.

Si l'organisme refuse de payer pour cause d'absence, abandon ou autre, le client reste redevable de la totalité des frais.

7 – PÉNALITÉS DE RETARD

Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités égales à **trois fois le taux d'intérêt légal**, exigibles dès le lendemain de l'échéance prévue, sans rappel préalable.

Une indemnité forfaitaire de **40 €** pour frais de recouvrement est également due.

En cas de non-paiement d'une facture dans les 5 jours suivant une mise en demeure restée infructueuse, le Centre de Formations et Métiers Equestres se réserve le droit de suspendre toute formation en cours ou à venir.

8 – CONVOCATION ET ATTESTATION DE FORMATION

Une convocation précisant le lieu et les horaires est adressée au stagiaire.

Le Centre de Formations et Métiers Equestres n'est pas responsable si le stagiaire ne reçoit pas cette convocation.

Une **attestation de fin de formation**, basée sur les feuilles de présence, est transmise au client (entreprise ou organisme financeur) à l'issue de la session.

9 – REFUS D'INSCRIPTION

En cas d'impayés sur des formations précédentes, le Centre de Formations et Métiers Equestres se réserve le droit de refuser une nouvelle inscription, sans indemnité pour le client.

10 – ANNULATION OU REPORT

Par le client :

- Un désistement est possible dans les **10 jours suivant la signature du contrat**.

- Toute annulation après ce délai, ou toute absence à l'ouverture de la formation, peut entraîner la facturation intégrale de la prestation.
- Une formation commencée et interrompue reste due dans son intégralité, déduction faite, le cas échéant, des heures effectivement suivies.

Par le Centre de Formations et Métiers Equestres :

- Le Centre peut annuler ou reporter une session si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.
- En cas d'annulation, les sommes versées sont intégralement remboursées.
- En cas de report, le stagiaire peut accepter les nouvelles dates (les sommes versées sont alors reportées) ou demander le remboursement intégral.
- Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée.

11 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations collectées sont nécessaires au traitement des inscriptions et à l'envoi d'informations sur les services du Centre de Formations et Métiers Equestres.

Ces données restent confidentielles et ne sont jamais transmises à des tiers.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles.